Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/336

17.1.2024

DÉCISION (PESC) 2024/336 DU CONSEIL

du 16 janvier 2024

modifiant la décision (PESC) 2023/162 relative à une mission de l'Union européenne en Arménie (EUMA)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 42, paragraphe 4, et son article 43, paragraphe 2,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 23 janvier 2023, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/162 ([1]) et a créé une mission de l'Union européenne en Arménie (EUMA).

(2) Le 20 février 2023, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/386 ([2]) relative au lancement de l'EUMA et allouant à la mission un montant de référence financière pour la période allant du 23 janvier 2023 au 19 février 2025.

(3) Le 5 décembre 2023, le Comité politique et de sécurité a modifié le plan d'opération de l'EUMA et est convenu que ses ressources devaient être accrues.

(4) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2023/162 en conséquence.

(5) L'EUMA sera menée dans le contexte d'une situation susceptible de se détériorer et de compromettre la réalisation des objectifs de l'action extérieure de l'Union énoncés à l'article 21 du traité,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 13 de la décision (PESC) 2023/162, le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:

«1. Le montant de référence financière destiné à couvrir les dépenses liées à l'EUMA pour la période allant du 23 janvier 2023 au 19 février 2025 est de 39 035 890,24 EUR. Le montant de référence financière pour toute période ultérieure est arrêté par le Conseil.».

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 16 janvier 2024.

Par le Conseil
Le président
V. VAN PETEGHEM

([1]) Décision (PESC) 2023/162 du Conseil du 23 janvier 2023 relative à une mission de l'Union européenne en Arménie (EUMA) (JO L 22 du 24.1.2023, p. 29).
([2]) Décision (PESC) 2023/386 du Conseil du 20 février 2023 relative au lancement de la mission de l'Union européenne en Arménie (EUMA) et modifiant la décision (PESC) 2023/162 (JO L 53 du 21.2.2023, p. 17).